

Prolifération des lois et règlements et application

A la suite d'un nouveau délit dans la grande république voisine, le bouillant président promet une nouvelle loi contre la récidive, ce qui fait signaler par un député que la France a déjà une demi-douzaine de lois contre la récidive mais qu'elles ne sont pas appliquées faute de moyens.

Et en Suisse ? Combien de fois les citoyens contribuables ont entendus : « Oui, bien sûr, nous avons des lois et des règlements, mais il est si difficile de les appliquer (sous-entendu : le gouvernement s'est bien gardé de créer les organes à cet effet). Récemment, les Suisses ont entendu cette antienne au sujet de la surveillance des banques, du travail au noir, du contrôle des denrées alimentaires, de l'exercice de la justice, ...

Nous savons que notre droite, surtout l'archipatriotique, est allergique à la fonction publique, les ronds-de-cuir étant une engeance méprisable, uniquement préoccupée par l'heure de sortie des bureaux et le début de sa retraite ; il est donc impératif d'en diminuer le nombre. Voter une nouvelle loi ou un nouveau règlement, ça fait très bien, ça peut même rassurer les gens. Quant à consacrer les fonds nécessaires à son application, il ne faut pas y songer, le pays n'en a pas les moyens.

C'est ainsi qu'un Etat prétendument civilisé, bien organisé et efficace, est en fait empêtré dans un fatras d'articles innombrables, sinon inapplicables, ce qui ralentit lamentablement toute mesure et toute initiative, même bénéfique à la population.

Comme il semble qu'un grand nombre de nos députés et conseillers nationaux mesurent leur légitimité au nombre de nouvelles lois qu'ils votent, nous ne sommes pas au bout de nos frustrations. En revanche, un candidat qui nous promettrait de débroussailler notre système législatif aurait-il la moindre chance d'être élu ?

*R. Lecoultre
Rolle*